

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT



RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 19 AOUT 2024

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS ÉXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Lundi 19 Août 2024, à 18h30, le comité syndical, sur convocation adressée par le Président le 7 Mars 2024, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre.

Monsieur Guillaume CHEVALIER, Président du SIAEP, préside la séance.

Présents:

Monsieur Guillaume CHEVALIER « Président », Monsieur Philippe JATHAN « Vice-Président », Madame Marie-Christine SCHWAB, Monsieur Gérard VILLETTE, Monsieur Gilles FEVRE et Monsieur Jean-Philippe COURCELLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles FEVRE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 Mars 2024 :

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 13 Mars 2024, a été approuvé à l'unanimité.

Le point porté à l'ordre du jour a donné lieu à la délibération suivante :

2024-06	Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de
	l'eau potable 2023

Le comité syndical a décidé de :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour 2023.
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023.
- De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.
- De charger Monsieur le Président d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b Décision : Adopté à l'unanimité des votants.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE BRINON- CLEMONT



Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet des deux communes après son approbation lors du prochain comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, lève la séance à 19h00.

Date d'affichage en mairie : 20 Août 2024.

Date de mise à en ligne sur les sites internet des Communes de Brinon et Clémont : 20 Août 2024.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables dans les deux mairies, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

Présents		Signatures Syndicat Intercommon D'Adduction en Eau P	
Président de la séance :	M. Guillaume CHEVALIER	Siège: Mairie de Brinon-sur 6 route de Chao 18410 Brinon-sur-Sau	-Sauldre n
Secrétaire de la Séance :	Monsieur Gilles FEVRE	CA .	